

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Le Conseil d'Etat salue le vote communal en faveur des éoliennes de Sainte-Croix**

**Dans un scrutin consultatif qui s'est tenu ce dimanche 5 février à Ste-Croix, les citoyens se sont majoritairement exprimés en faveur du projet de construction d'un parc éolien sur le territoire de la commune. Le Conseil d'Etat accueille avec satisfaction ce résultat qui permet au Canton de Vaud de poursuivre sa politique de promotion des énergies renouvelables.**

Suite à cette décision des citoyennes et des citoyens de Sainte-Croix, le projet sera intégré dans le processus global de planification énergétique, conformément à la procédure qui a été décidée par le Conseil d'Etat en mars 2010. Une fois l'évaluation globale achevée, ses résultats seront transcrits dans une adaptation de la planification (fiche 51 du Plan directeur cantonal) qui sera soumise à une consultation publique. Elle donnera une vision globale des ressources éoliennes et permettra de promouvoir cette énergie renouvelable, tout en veillant à l'utilisation rationnelle du territoire cantonal.

Le gouvernement remercie les habitants de Sainte-Croix d'avoir initié ce très important débat pour l'avenir du canton. Les arguments avancés de part et d'autre ont été entendus et exercent une influence sur les décisions futures en matière d'énergie éolienne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 février 2012

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 079 808 54 83